



LOURDES, le 3 Juin 2026

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité Syndical du SIMAJE

**OBJET : Convocation Comité Syndical du 9 Juin 2026
Séance Publique**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion publique du Comité Syndical qui aura lieu le

Mardi 9 Juin 2026 à 18 h 30

en Mairie de LOURDES – 2 rue de l'Hôtel de Ville – 65100 LOURDES

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lourdes, au lien suivant :

<https://www.youtube.com/VilledeLourdes>

Je vous prie de croire, **Madame, Monsieur**, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 17 Avril 2026

Adoption du Procès-Verbal du Comité Syndical du 30 Avril 2026

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 - Décisions du Président et du Bureau

2 - Retrait du SIMAJE des communes d'ASPIN-EN-LAVEDAN, OMEX, OSSEN, SEGUS, SERE-LANSO, VIGER : restitution de l'école d'Ossen à la commune d'Ossen

3 - Retrait du SIMAJE des communes d'ASPIN-EN-LAVEDAN, OMEX, OSSEN, SEGUS, SERE-LANSO, VIGER : liquidation financière et modification de l'article 8 des statuts du SIMAJE « Participation financière des membres »

II – FINANCES

4 – Admissions en non-valeur des créances éteintes

III – MARCHES PUBLICS

5 – Création d'un groupement de commandes entre la Ville de LOURDES et le SIMAJE et désignation des représentants auprès de la Commission d'Appel d'Offres du groupement

IV – SCOLAIRE PERI EXTRASCOLAIRE

6 – Participation des communes extérieures aux frais de scolarité des écoles du SIMAJE

V – PETITE ENFANCE

7 – Crèche « Les Petits Explorateurs » : règlement de fonctionnement et projet d'établissement

VI – RESSOURCES HUMAINES

8 – Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité – année scolaire 2026/2027

9 – Recrutement d'agents vacataires pour assurer des missions d'animation sur des temps périscolaires de la pause méridienne – année scolaire 2026/2027

10 - Tableau théorique des effectifs permanents 2026 : modifications

11 – Comité Social Territorial et formation spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail : fixation du nombre de représentants du personnel et institution du paritarisme.



Le Président du SIMAJE,

Thierry LAVIT